

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 09 novembre 2016, d'agréer le Fonds Commun de Placement à Risque suivant :

TUNISIA AQUACULTURE FUND

Fonds Commun de Placement à Risque
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du
Lac, 1053 - Tunis

La société SAGES CAPITAL et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 novembre 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «TUNISIA AQUACULTURE FUND» d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 50 000 parts de 1 000 dinars chacune.